MOTION 2 CA du 30 juin 2020 Collège Anatole France des PAVILLONS-SOUS-BOIS

Nous sollicitons le Conseil départemental sur plusieurs sujets.

Le grillage intérmédiaire qui longe toute la cour et qui sépare les grilles extérieures du collège de la cour (afin de protéger les élèves du contact avec des personnes extérieures qui se trouvent le long du canal) est défectueux depuis 2015. le collège a sollicité à de multiples reprises le Conseil Départemental. La seule réponse obtenue depuis 4 ans est "en cours". Afin de prévenir les élèves de tout danger, étant donné que le grillage défectueux laisse apparaître des morceaux métalliques, le collège a acheté sur fonds propres du brise-vue à 600 euros. Est-ce une procédure usuelle quand la sécurité des élèves est en jeu? Faut-il qu'il y ait un accident pour que des réparations soient enfin entreprises? La sécurité n'est -elle pas une priorité?

De plus, nous redemandons la réparation de la porte de l'escalier 4 qui mène à la cour , porte défectueuse depuis avril 2019. Cette porte mène à la cour, au réfectoire et est essentielle à la circulation fluide des élèves dans le collège.

Enfin, depuis 2017, les agents demandent un autre agencement de la plonge, afin d'améliorer leurs conditions de travail. N'est-ce pas là aussi une priorité, afin d'avoir une équipe d'agents au complet le plus souvent possible ? Des conditions de travail dégradées provoquent des problèmes de santé et des arrêts maladie..est-ce souhaitable?

A ce sujet, nous attendons une meilleure gestion du remplacement des agents. On ne peut attendre de 2 agents le travail de 6 agents, au risque de dégrader leur santé et de créer un climat de travail très tendu au sein de l'équipe. Le collège Anatole France, conçu pour 700 élèves, ne peut fonctionner avec deux agents, ni être nettoyé et désinfecté régulièrement dans ces conditions. Il y va de la santé de tous.